



Elodie GIRAUD

Administrateur d'immeubles

6, Rue du Palais de Justice
77120 COULOMMIERS
Tél: 01.64.75.63.71
Fax: 01.64.04.99.80

CONSEILS POUR LA FIN DE VOTRE BAIL

1) PAIEMENT DES LOYERS :

Conformément à votre bail, vous êtes tenus au paiement des loyers et charges jusqu'à la fin de votre préavis et en aucun cas le dépôt de garantie peut servir au règlement du dernier loyer.

2) RESTITUTION DU LOGEMENT :

Votre logement devra être restitué en bon état d'entretien. Vous devrez notamment :

- nettoyer et lessiver les murs, les sols, les moquettes, vitres, fenêtres, portes, interrupteurs, prises de courant, grilles de ventilation, radiateurs, appareils sanitaires, robinetteries... et tout autre équipement faisant partie intégrante de votre logement
- reboucher les trous dans les murs
- nettoyer les sols des balcons, terrasses et cours
- débarrasser et nettoyer les annexes (caves, celliers, greniers, garages, dépendances...)
- tondre la pelouse, tailler les haies, arbres, arbustes...
- rendre le logement VIDE
- fournir le dernier justificatif d'entretien de la chaudière (moins d'un an)

3) ETAT DES LIEUX DE SORTIE :

A la fin de votre préavis et après avoir respecté les consignes du paragraphe 2, vous devrez prendre rendez vous avec mon agence pour convenir d'un rendez vous d'état des lieux de sortie.

4) REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE :

Le dépôt de garantie vous sera restitué dans un délai maximum de DEUX MOIS à compter de la fin de votre préavis, déduction faite des sommes restant dues au bailleur au titre des loyers, charges et toutes sommes constatées à la suite de l'état des lieux de sortie.

